

Avis important

Votre avis du

Votre référence

Notre référence
CAM 2025

Annexe

Concerne : Inscription au registre des mandataires agréés en matière de brevets d'invention

Dans le Moniteur belge du 17 mars 2025 (page 37575), a été publié l'arrêté ministériel du 11 mars 2025 fixant au 26 juin 2025 la date du début de l'épreuve visée à l'article XI.66, § 2, alinéa 1er, 3°, du Code de droit économique et la date du début de l'épreuve d'aptitude visée à l'article 16 de l'arrêté royal du 30 septembre 2020 relatif à la représentation en matière de brevets.

Les personnes souhaitant être inscrites au registre des mandataires agréés en matière de brevets d'invention sont informées que le délai dans lequel elles peuvent introduire leur demande débute le 17 mars 2025 et expire le 19 mai 2025.

La demande d'inscription au registre doit être introduite par lettre recommandée à la poste, et au moyen du formulaire délivré spécialement à cet effet par l'Office de la Propriété intellectuelle. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site Internet du SPF Economie à l'adresse suivante :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/institutions-et-acteurs/commission-dagrement-des/agrement-des-mandataires-en>

Vous pouvez envoyer une copie de cette demande d'inscription, ainsi que la preuve de l'envoi recommandé également par voie électronique à l'adresse suivante : CAM-CEG@economie.fgov.be.

La demande d'inscription au registre des mandataires agréés vaut également demande de participation à l'épreuve ou à l'épreuve d'aptitude débutant le 26 juin 2025.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'Office de la Propriété intellectuelle, Madame Virginie Van Keirsbilck (CAM-CEG@economie.fgov.be, 02/277.81.05).

Le Directeur général,

J. DEBRULLE